Direction Questure Bureau du conseil municipal

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du lundi 07 juillet 2008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE SEPT JUILLET DEUX MILLE HUIT, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 1^{er} juillet 2008.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59 Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

Mme Marie-José SALAT M. Jérôme SAFAR M. Michel DESTOT M. Philippe de LONGEVIALLE - Mme Florence HANFF - Mme Marie-France MONERY -Mme Monique VUAILLAT Mme Geneviève FIORASO M. Alain PILAUD Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR - Mme Marie-Claire NEPI - M. Paul BRON -M. Abderrahmane DJELLAL M. Olivier NOBLECOURT M. Georges LACHCAR M. Bernard BETTO Mme Sylvie DRULHON Mme Laure MASSON Mme Béatrice DOUTRIAUX M. Stéphane SIEBERT Mme Hélène VINCENT Mme Christine CRIFO M. Pascal GARCIA M. Morad BACHIR-CHERIF M. Farid DERBAL - M. Céline DESLATTES - Mme Bity DIENG - Mme Linda EL HADDAD -Mme Michèle JOSSERAND M. Eric GRASSET M. Stéphane GEMMANI M. Gildas LAERON - M. Jean-Philippe MOTTE - Mme Hakima NECIB - M. Serge NOCODIE Mme Ariane SIMIAND Mme Camille PLET Mme Eléonore PERRIER Mme Bernadette CADOUX Mme Marguerite BON M. Jacques THIAR Mme Pascale MODELSKI M. Olivier ROUX M. Matthieu CHAMUSSY Mme Maryvonne BOILEAU M. Olivier BERTRAND M. Hervé STORNY Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Gilles KUNTZ - M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Jacques CHIRON donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 17H10 à 22H35 Mme Aline BLANC-TAILLEUR donne pouvoir à M. Jean-Philippe MOTTE de 17H10 à 22H35 M. Jean-Michel DETROYAT donne pouvoir à M. Georges LACHCAR de 17H10 à 22H35 Mme Gisèle TAVEL donne pouvoir à M. Patrice VOIR de 17H10 à 22H35 M. Henri BAILE donne pouvoir à M. Hervé STORNY de 17H10 à 22H35 Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 17H10 à 22H35 M. Fabien de SANS NICOLAS donne pouvoir à Mme Pascale MODELSKI de 17H10 à 22H35

Secrétaire de séance : Mme Camille PLET.

<u>DELIBERATION N° 1 - (D 012) - UNIVERSITE RECHERCHE</u> - Opération Campus : "Grenoble Université de l'innovation".

Intervention(s): Mme FIORASO, M. le Maire, M. VOIR, M. KUNTZ, M. CHAMUSSY, M. MOTTE, M. le Maire lève la séance et donne la parole à Mme Micheline AMORE, représentante de l'intersyndicale des personnels et des étudiants.

Un amendement est présenté par M.VOIR, celui-ci est sous-amendé par Mme FIORASO et adopté à l'unanimité.

Un second amendement est présenté par M. KUNTZ. Celui-ci est repoussé. Pour : 6 ADES " Ecologie & Solidarité - groupe des EluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Contre : le reste.

Le Conseil municipal décide :

- d'apporter son concours à la construction du projet "Grenoble Université de l'Innovation" ;
- de soutenir la création d'une Université de Grenoble unique et de plein exercice ;
- de défendre la mission de service public de l'université, à travers le traitement égalitaire de toutes les disciplines et dans un aménagement du territoire cohérent et équilibré, en faveur de tous les étudiants et toutes populations ;
- de demander à la gouvernance de Grenoble Université de l'Innovation d'associer les personnels et étudiants des établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche et leurs représentants au projet, selon des modalités qu'ils établiront ensemble;
- d'apporter son concours à une démarche de démocratie participative relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le cadre de ce projet ;
- de s'engager, aux côtés des universités, centres de recherche et des autres collectivités dans l'élaboration du projet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération : Adoptée

Abstention : 6 ADES " Ecologie & Solidarité - groupe des EluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour

: le reste

<u>DELIBERATION N° 2 - (D 002) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Financement de projets de recherche et développement du pôle Plastipolis Intervention(s): Mme FIORASO, Mme DELBOS-CORFIELD, M. VOIR</u>

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser le maire à signer la convention cadre relative au financement des projets de recherche et développement du pôle Plastipolis, entre l'Etat, la région Rhône-Alpes, les départements de l'Ain, de la Drôme et du Rhône, la communauté d'agglomération de Saint-Etienne métropole et la ville de Grenoble ;
- de l'autoriser à signer la convention particulière avec la SARL ARAYMOND ;
- d'attribuer à la SARL ARAYMOND une subvention d'équipement de 18 383 Euros par an sur 3 ans.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 3 - (D 003) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Financement de projets de recherche et développement - Subventions aux projets d'innovation de la SAS ITRIS Automation Square et de l'Université Joseph Fourier : Laboratoire d'Informatique de Grenoble.</u>

Intervention(s): Mme FIORASO

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention cadre relative au financement de projets de recherche et développement du pôle Minalogic entre l'Etat, la région Rhône-Alpes, les départements de l'Isère et de la Savoie, les communautés d'agglomération du pays voironnais et Grenoble Alpes métropole et les villes de Grenoble et de Crolles ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer les conventions d'application avec la SAS ITRIS et l'Université Joseph Fourier ;
- d'attribuer à la SAS ITRIS une subvention d'équipement de 69 762,72 Euros par an sur 2 ans ;
- d'attribuer à l'Université Joseph Fourier pour le Laboratoire d'Informatique de Grenoble (LIG) une subvention d'équipement de 58 629, 00 Euros par an sur 2 ans.

Délibération : Adoptée

Ne prend pas part au vote : 1 ADES " Ecologie & Solidarité - groupe des EluEs Verts, Ades, Alternatifs" (M. KUNTZ) - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 4 - (D 001) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Convention entre la ville de Grenoble, la chambre de commerce et d'industrie de Grenoble et l'association des unions commerciales de Grenoble (AUCG), dénommée "Label Ville" - Année 2008.</u> Intervention(s): Mme SIMIAND, M. le MAIRE, Mme DELBOS-CORFIELD

Le Conseil municipal décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 40 000 € à l'association "Label Ville", au titre de l'année 2008 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 5 - (D 007) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Marché d'Intérêt National de Grenoble - Convention pour la gestion et l'exploitation du MIN de Grenoble - Versement d'une participation financière exceptionnelle Intervention(s): M. le Maire, M. THIAR, M. CHAMUSSY.</u>

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de gestion et d'exploitation du Marché d'Intérêt National de Grenoble pour une durée de 12 ans à compter du 1er novembre 2008, qui annule et remplace l'ensemble des conventions et avenants antérieurs,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention,

- d'approuver le versement à la Régie du MIN d'une participation financière exceptionnelle pour un montant de 100 000 euros.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION Nº 6 - (D 005) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Chantier d'insertion sur le site de la Bastille - Convention Ville de Grenoble / département de l'Isère / ADFE (Association Dauphinoise pour la Formation et l'Emploi) - Année 2008.</u>

Le Conseil municipal décide :

- d'accorder à l'ADFE, pour l'année 2008, une participation financière de 42.000 € selon le détail ci-dessous :
 - subvention de fonctionnement : 3.000 €
 - chantier Bastille: 36.000 €
 - mise à disposition d'un local : 3.000 €;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 7 - (D 004) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE</u> - Adhésion de la Ville aux associations EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise) et ECTI (Echanges et Consultations Techniques Internationaux) - année 2008 Intervention(s): M. MOTTE, M. le Maire, M. CHAMUSSY

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser l'adhésion aux associations EGEE et ECTI pour l'année 2008 ;
- de désigner un représentant à l'assemblée générale :

Mme HANFF au sein de l'association EGEE

M. DJELLAL au sein de l'association ECTI

Délibération : Adoptée

Vote séparé sur les désignations :

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 ADES " Ecologie & Solidarité - groupe des EluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 8 - (D 010) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE</u> - Convention triennale d'objectifs avec l'association Centre d'Information des Droits de Femmes et des Familles de l'Isère (CIDFF) - Avenant financier n°2 pour 2008.

Le Conseil municipal décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant 9.000 € au CIDFF selon les termes de l'avenant financier, ci annexé, pour l'année 2008 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 9 - (D 008) - RELATIONS INTERNATIONALES - Avenant financier à la convention de développement des échanges artistiques internationaux entre la ville de Grenoble et l'Association CulturesFrance pour l'année 2008.</u>

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'Association CulturesFrance un avenant financier à la convention de développement des échanges artistiques internationaux d'un montant de 25 000 € au titre de l'année 2008 ;
- de désigner pour représenter la Ville au jury ad hoc l'Adjoint à la Culture et le Conseiller municipal délégué à la Coopération Décentralisée, libertés publiques fondamentales et devoir de mémoire, les Directeurs des Affaires Culturelles et des Relations Internationales de la ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 10 - (D 009) - RELATIONS INTERNATIONALES</u> - Avenant à la convention financière 2008 signée entre la ville de Grenoble et l'association CREARC.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association CREARC, un avenant financier d'un montant de 5 000 € pour l'année 2008, pour l'organisation des 20èmes rencontres du jeune théâtre européen.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 11 - (D 011) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention pluriannuelle</u> avec l'association "Atelier de Recherche et de Création Dramatique" - Avenant financier pour l'exercice 2008.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association "Atelier de Recherche et de Création Dramatique" un avenant financier d'un montant de 2 000 €, au titre de l'exercice 2008, pour l'organisation de la 9ème édition du festival "On dirait le sud".

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 12 - (A 001) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Opération d'aménagement Teisseire - Jeux Olympiques - Cession de terrain aux promoteurs : 2ème tranche. Intervention(s): Mme BOILEAU, M. de LONVGEVIALLE</u>

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de cahier des charges de cession de terrain et son annexe technique, ciannexés, concernant les lots A, B, C, D, E de la tranche 2 de la ZAC Teisseire (qui seront annexés aux actes de ventes des lots à céder);

- de verser à la société SAFILAF, promoteur non retenu pour l'îlot A, 7 500 € HT maximum de prime de concours ;
- de céder le lot A à Meunier Rhône-Alpes ou à une personne morale à constituer sous son égide pour réaliser la construction d'environ 5 000 m² de SHON pour un montant prévisible de 1 475 000 € (soit 295 € HT / m² de SHON) et de l'autoriser à déposer la demande de permis de construire correspondante;
- de céder le lot B à Grenoble Habitat ou à une personne morale à constituer sous son égide pour réaliser la construction d'environ 3 200 m² de SHON pour un montant prévisible de 560 000 € (soit 200 € HT / m² de SHON pour le locatif social et 150 € HT / m² SHON pour l'accession sociale) moins 7 500 € HT maximum de prime de concours et de l'autoriser à déposer la demande de permis de construire correspondante;
- de céder le lot C à Plurimmo ou à une personne morale à constituer sous son égide pour réaliser la construction d'environ 2 500 m² de SHON pour un montant prévisible de 725 000 € (soit 290 € HT / m² de SHON) et de l'autoriser à déposer la demande de permis de construire correspondante;
- de céder le lot D à Plurimmo ou à une personne morale à constituer sous son égide pour réaliser la construction d'environ 2 000 m² de SHON pour un montant prévisible de 490 000 € (soit 245 € HT / m² de SHON) et de l'autoriser à déposer la demande de permis de construire correspondante;
- de céder le lot E à la SCIC Habitat Rhône-Alpes pour réaliser la construction d'environ 1 800 m² de SHON pour un montant prévisible de 360 000 € (soit 200 € HT / m² de SHON) et de l'autoriser à déposer la demande de permis de construire correspondante ;
- d'autoriser le maire à signer tous les actes y afférant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 13 - (A 011) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Demande de portage d'un bien sis 22 rue des Martyrs auprès de l'Etablissement public foncier local de la région grenobloise.

Intervention(s): M. de LONGEVIALLE, M. BERTRAND, M. GRASSET

Le Conseil municipal décide :

- de demander à l'Etablissement public foncier local de la région grenobloise d'acquérir la propriété sise 22 rue des Martyrs auprès de Madame MORDENTI, pour un montant de 60 000 €
- de s'engager à respecter les conditions générales et particulières de portage au titre du volet "renouvellement urbain", définies par le règlement intérieur dudit établissement ;
- d'autoriser la signature des conventions de portage et de mise à disposition, relatives à cette réserve foncière.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 ADES " Ecologie & Solidarité - groupe des EluEs Verts, Ades, Alternatifs" -Abstention: 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Ne prend pas part au vote : 1 "Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés" (M. GRASSET) - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 14 - (A 015) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Projet de démolition - reconstruction de l'EHPAD Bévière. Avenant au bail à construction au profit de l'ARRBPA (Association des Résidences Reyniès et Bévière pour Personnes Agées).</u>
Intervention(s): M. DE LONGEVIALLE.

Le Conseil municipal décide :

- de modifier l'assiette des biens loués par avenant au bail à construction du 1er avril 1986 en ajoutant un tènement d'une superficie totale de 1 464 m² à détacher de la parcelle cadastrée HX 175 pour 1053 m² et de la parcelle HX 159 pour 411 m², puis en retranchant à l'achèvement des constructions un tènement de 266 m² à détacher de la parcelle cadastrée HX 160 ;
- de dire que l'avenant au bail sera signé avec l'association des Résidences Reyniès et Bévière pour Personnes Agées, dans les termes des articles L 251-1 à L 251-9 du Code de la Construction et de l'Habitation et aux clauses et conditions générales et particulières prévues au projet de bail, ci-annexé;
- d'autoriser l'association à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires au projet.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 15 - (A 010) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession de lots à l'intérieur du Périmètre de restauration immobilière (P.R.I.) : 67, 69 rue Saint Laurent, 42 quai Xavier Jouvin.</u>

Intervention(s): M. de LONGEVIALLE

Un amendement est présenté par M. de LONGEVIALLE. Celui-ci est adoptée - Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

Le Conseil municipal décide :

- de céder à Madame et Monsieur Didier HALBRONN l'appartement 1-01 d'une superficie (loi Carrez) de 65,29 m² situé au 1er étage du 67 rue Saint Laurent pour un montant de 39 652 € ;
- de céder à Madame Christine COQUELET l'appartement 1-06 d'une superficie (loi Carrez) de 61,10 m² situé au 1er étage du 69 rue Saint Laurent pour un montant de 37 686 € ;
- de céder à Madame et Monsieur Yannick GUILLEMOT l'appartement 3-05 d'une superficie (loi Carrez) de 65,93 m² situé au 3ème étage du 69 rue Saint Laurent pour un montant de 38 675 €;
- de céder à Monsieur Jacques POLGE l'appartement 3-03D d'une superficie (loi Carrez) de $110,73~\text{m}^2$ situé au 3ème étage du 69 rue Saint Laurent pour un montant de 62 194 ϵ ;
- de céder à Madame et Monsieur Edmond MIGNOLA l'appartement 2-05 d'une superficie (loi Carrez) de 65,96 m² situé au 2ème étage du 69 rue Saint Laurent pour un montant de 42 764 ε ;
- de céder une cave avec chacun des lots.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION Nº 16 - (A 008) - ACCESSIBILITE - Convention de financement des travaux relatifs à l'amélioration de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite en gare de Grenoble.</u> Intervention(s): M. GEMMANI, M. NOCODIE, Mme MONERY, M. le Maire, M. SIEBERT.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée relative au financement des travaux d'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite en gare de Grenoble, et la participation de la Ville pour un montant de 349.245 €;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 17 - (A 014) - DEPLACEMENTS - Gare de Grenoble - Convention de financement des études et travaux relatifs à la mise en place d'une signalétique intermodale en Gare de Grenoble.</u>

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de convention ci-annexé ;
- d'approuver le plan de financement des études et des travaux proposé dans la convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée de financement des études et travaux relatifs à la mise en place d'une signalétique intermodale en gare de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 18 - (A 016) - ENVIRONNEMENT - Projet Isère Amont - Avis de la ville de Grenoble sur les demandes de Déclaration d'Utilité Publique, de mise en compatibilité du Schéma Directeur et d'autorisation au titre de la loi sur l'eau objet d'une Déclaration d'Intérêt Général, présentées par le Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI). Intervention(s): M. GRASSET, M. BERTRAND.</u>

Le Conseil municipal décide :

- de soutenir le projet d'aménagement Isère Amont présenté par le Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) qui permettra un développement équilibré des territoires traversés par l'Isère avec le renforcement de la protection des lieux habités, la réalisation des champs d'inondation contrôlée, la valorisation des milieux aquatiques et le développement de pratiques de loisirs et de déplacements doux sur les berges ;
- de donner un avis favorable :
 - . à la demande de Déclaration d'Utilité Publique,
 - . à la mise en compatibilité du Schéma Directeur,
- . à la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau objet d'une Déclaration d'Intérêt Général, présentées par le SYMBHI.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 19 - (B 017) - POLITIQUE DE LA VILLE - Projet de renouvellement urbain Villeneuve - Village Olympique - Définition du programme et lancement de la consultation pour la désignation d'un architecte-urbaniste en chef, chargé de réaliser des missions de maîtrise d'oeuvre urbaine.</u>

Intervention(s): Mme BOILEAU, M. MOTTE, M. le Maire

Le Conseil municipal décide :

- d'organiser, conformément aux dispositions des articles 24 et 74 du code des marchés publics, et en application du décret n° 93-1269 du 29 novembre 1993, une consultation en vue de la désignation d'un architecte-urbaniste en chef, chargé d'assurer des missions de maîtrise d'œuvre urbaine dans le cadre du projet de renouvellement urbain "Villeneuve-Village Olympique";

Il est procédé à un vote à bulletins secrets pour les désignations :

- 3 listes sont proposées:
- Liste de M. SAFAR
- Liste de M. ROUX
- Liste de Mme BOILEAU

Ont obtenu:

- Liste de M. SAFAR : 44 voix soit 4 représentants.
- Liste de M. ROUX : 9 voix soit 1 représentant.
- Liste de Mme BOILEAU : 6 voix soit 0 représentant
- d'approuver la composition de la commission constituée en jury, présidée par Monsieur le Maire ou son représentant et comprenant :

cinq membres titulaires élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

- Mme VINCENT
- M. de LONGEVIALLE
- Mme HANFF
- M. VOIR
- M. ROUX
- cinq membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste
- M. DJELLAL
- M. GEMMANI
- Mme BLANC-TAILLEUR
- Mme MONERY
- Mme BON
- de dire que le président de la commission désignera trois maîtres d'œuvre qui participeront aux travaux de la commission avec voix consultative ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les cofinancements auprès des partenaires institutionnels.

La délibération est adoptée.

<u>DELIBERATION N° 20 - (B 004) - LOGEMENT</u> - Participation de la ville de Grenoble à l'opération de logement social réalisée par GRENOBLE HABITAT, 37 rue de Stalingrad.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la ville de Grenoble et la SAIEM GRENOBLE HABITAT et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée

Abstention: 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour: le

reste.

DELIBERATION N° 21 - (B 008) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Plan local d'action en santé environnementale (PLASE) : demande de subvention auprès du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention de 30 000 euros au ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire pour la réalisation de travaux de rénovation visant à lutter contre le risque de légionellose ;
- d'autoriser la perception des recettes correspondantes.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 22 - (B 009) - SANTE PUBLIQUE - Convention entre la ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Grenoble relative à l'action "Bains de langage" pour l'année scolaire 2007/2008.

Le Conseil municipal décide :

- de soutenir l'action "bains de langage" mise en oeuvre par le Centre Communal d' Action Sociale de la ville de Grenoble;
- de lui verser 8 560 euros pour l'année scolaire 2007/2008 ;
- d'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble et le Centre Communal d' Action Sociale relative à cette action;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 23 - (B 014) - SANTE PUBLIQUE - Convention entre la délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale, l'AGECSA et la ville de Grenoble relative à l'expérimentation de la prise en charge médicale pluridisciplinaire précoce des enfants obèses.

Intervention(s): Mme GIROD DE L'AIN

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la convention ci-jointe, relative à la mise en oeuvre de l'expérimentation de la prise en charge médicale pluridisciplinaire précoce des enfants obèses ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- d'autoriser la perception des recettes correspondantes versées par la délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 24 - (B 015) - ACTION SOCIALE</u> - Convention 2008 entre le Département de l'Isère et la ville de Grenoble faisant suite à la mission relative à l'innovation technologique au service du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie

Intervention(s): Mme GIROD DE L'AIN, M. NOBLECOURT

Le Conseil municipal décide :

- -de prolonger la mission relative à "l'innovation technologique au service du maintien à domicile des personnes dépendantes" pour l'année 2008
- -d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec le Département de l'Isère précisant les modalités de financement de la mission et les axes de travail à mettre en oeuvre.

Délibération: Adoptée

Abstention : 6 ADES " Ecologie & Solidarité - groupe des EluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour

: le reste

<u>DELIBERATION N° 25 - (B 010) - PREVENTION SECURITE - Subvention sur projet au titre de la prévention de la délinquance - Programme local d'actions de prévention (PLAP).</u> Conventions entre la ville de Grenoble et les associations - Avenants financiers 2008.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les montants des avenants financiers entre la ville de Grenoble et les associations ci-dessous :
 - MJC Parmentier, 566 €,
 - MJC Abbaye, 3000 €;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 26 - (B 018) - LOCAUX ASSOCIATIFS</u> - Avenant à la convention de mise à disposition de locaux sis 6 rue du 4 septembre à Grenoble à l'association C.L.U.Q. (Comité de Liaison des Unions de Quartiers) et à l'association LAHGGLO (Les Associations d'Habitants du Grand Grenoble : Lien et ouverture).

Intervention(s): Mme MASSON, M. le Maire, M. CHAMUSSY.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de mise à disposition gratuite de locaux sis 6 rue du 4 septembre à l'association CLUQ et à l'association LAHGGLO ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Délibération: Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société

Civile)" - Pour : le reste

<u>DELIBERATION N° 27 - (C 005) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenants financiers aux</u> conventions pluriannuelles conclues avec les associations du secteur culturel, pour l'année 2008 Intervention(s): Mme GIROD DE L'AIN, Mme BARACETTI

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec les associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe, les avenants précisant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2008.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 28 - (C 006) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenant à la convention financière conclue entre la ville de Grenoble et l'association Centre Audiovisuel de Grenoble (C.A.V.)</u>

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association Centre Audiovisuel de Grenoble, l'avenant financier annexé, précisant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2008.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 29 - (C 038) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'association "Atelier de recherche et de création dramatique" relative à l'organisation du Festival "On dirait le sud", les 11 et 12 juillet 2008.</u>

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association "Atelier de recherche et de création dramatique" relative à l'organisation du Festival "On dirait le sud" les 11 et 12 juillet 2008,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 30 - (C 028) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Convention entre la ville de Grenoble et le Collège Charles Münch - Avenant n° 16.</u>

Le Conseil municipal décide :

- de ratifier les dispositions de l'avenant n° 16 à la convention du 3 juillet 1986 entre le ville de Grenoble et le Collège Charles Münch relatif au montant des charges à verser par le Collège Charles Münch à la ville de Grenoble au Conservatoire de Grenoble, Conservatoire à Rayonnement Régional concernant l'année scolaire 2006-2007;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant n° 16 annexé à la présente délibération ;
- que conformément à l'engagement des deux parties, le montant à percevoir par la ville de Grenoble est fixé à 28.733 € pour l'année scolaire précitée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 31 - (C 029) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Droits d'inscription et de location d'instruments de musique à compter de la rentrée scolaire 2008-2009.</u>

Le Conseil municipal décide :

- de répartir les disciplines dispensées par le Conservatoire de Grenoble, Conservatoire à Rayonnement Régional, conformément à la proposition faite dans l'exposé ;
- d'adopter à compter de la rentrée scolaire 2008-2009 les tarifs, arrondis au dizième d'euro le plus proche, présentés ci-dessus pour le Conservatoire de Grenoble, Conservatoire à Rayonnement Régional ;
- les droits à acquitter sont réduits de 10% pour chaque enfant à charge d'une famille à partir du second en âge ;
- les élèves ayant bénéficié, au titre de l'année scolaire précédente, d'une bourse de l'Education Nationale ou de la Culture, attribuée sur critères sociaux, bénéficient du tarif correspondant au quotient familial minimum;
- le montant des droits d'inscription des élèves des niveaux autres que les cycles III et CEPI, et n'étant pas domiciliés à Grenoble, est augmenté de 20% pour les disciplines dites majorables ;
- d'utiliser à titre exceptionnel le quotient familial établi en juillet 2007 par la Caisse d'Allocations Familiales ou à défaut de prendre en considération les ressources de la famille de l'année 2006 ;
- de retenir le tarif correspondant au quotient familial le plus élevé si les documents définis dans l'exposé ne sont pas produits.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 32 - (C 030) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Cession d'un basson système français et d'un tuba en ut auprès de particuliers en vue de l'acquisition d'un fagott et d'un euphonium.</u>

Le Conseil municipal décide :

- de désaffecter du domaine public communal un basson français de marque Buffet-Crampon et un tuba en ut de marque Courtois qui figurent à la liste d'inventaire du Conservatoire
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la vente du basson à Monsieur Benoît MISCOPAIN pour la somme de 3 200 € et du tuba en ut à Madame Marie-Noëlle BOURBON pour la somme de 800 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 33 - (C 031) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble.</u> Bilan financier des expositions temporaires pour l'année 2007.

Le Conseil municipal décide :

- de prendre acte de la communication des bilans financiers ci-annexés, des expositions temporaires de l'année 2007 du musée de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 34 - (C 007) - AFFAIRES CULTURELLES - Sélection des bénéficiaires de la bourse des arts plastiques de la ville de Grenoble pour l'année 2008</u>

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à répartir, pour cette deuxième session 2008 de la bourse des arts plastiques de la ville de Grenoble, un montant de 12 000 euros entre les lauréats, conformément à l'avis du jury.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 35 - (C 008) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre de création - Conditions d'utilisation des salles</u>

Le Conseil municipal décide :

- d'adopter les conventions spécimen de mise à disposition gratuite des locaux de la Salle Noire et du Théâtre de Création, la convention de résidence, ainsi que le règlement d'utilisation et de sécurité de ces locaux accompagnant chacune des conventions (documents ci-annexés);
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à venir.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 36 - (C 011) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Tarifs pour le concert du Festival de Jazz du 10 mars 2009.</u>

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs du concert du 10 mars 2009 organisé avec l'association Grenoble Jazz Festival dans le cadre d'une convention de partenariat au Théâtre municipal, tels qu'ils sont proposés ci-dessus.

Délibération : Adoptée

Abstention: 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 37 - (C 015) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Tarifs pour le spectacle du Festival des Arts du Récit en Isère du 19 mai 2009.</u>

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs, ci-dessus exposés, du spectacle du 19 mai 2009 qui sera organisé au Théâtre municipal avec l'association le Centre des Arts du Récit en Isère dans le cadre d'une convention de partenariat.

Délibération : Adoptée

Abstention: 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour: le reste.

<u>DELIBERATION N° 38 - (C 035) - AFFAIRES CULTURELLES - BIBLIOTHÈQUES.</u> Centre national du Livre. Demande de subventions.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter du CNL des subventions, d'un montant aussi élevé que possible, destinées à financer d'une part les acquisitions de livres dans les domaines évoqués plus haut et d'autre part la constitution du fonds de la nouvelle bibliothèque Teisseire-Malherbe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 39 - (C 027) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre de Création - Tarifs des spectacles</u>

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs du Théâtre de Création tels qu'ils sont exposés ci-dessus.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 40 - (C 013) - RESTAURATION - Tarifs Cuisine Centrale Intervention(s): Mme BOILEAU, M. THIAR</u>

Le Conseil municipal décide :

- d'adopter les tarifs de la cuisine centrale, détaillés ci-dessus, qui entreront en vigueur à compter du 1er septembre 2008.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION Nº 41 - (C 012) - RESTAURATION - Tarifs Restaurant du personnel self Clemenceau.</u>

Le Conseil municipal décide :

- d'adopter les tarifs du restaurant du personnel (self Clemenceau), ci-dessus, qui entreront en vigueur à compter du 1er septembre 2008.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le

reste.

<u>DELIBERATION N° 42 - (C 014) - RESTAURATION - Tarifs des restaurants scolaires.</u> Intervention(s): Mme MONERY, M. CHAMUSSY, M. THIAR, M. SAFAR, Mme MASSON, M. KUNTZ.

Le Conseil municipal décide :

- d'adopter les tarifs des restaurants scolaires, ci-annexés, qui entreront en vigueur à compter du 1er septembre 2008.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 43 - (C 034) - RESTAURATION</u> - Convention de mise à disposition entre la ville de Grenoble et le Marché d'Intérêt National pour un emplacement attribué à titre d'entrepôt au Service de la Restauration municipale

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition (annexée à la présente délibération), intervenant entre la Ville de Grenoble et le Marché d'Intérêt National, qui prévoit une redevance annuelle d'un montant de 5 489,64 € TTC.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 44 - (C 003) - RESTAURATION - Réhabilitation - agrandissement du</u> restaurant scolaire Ferdinand Buisson. Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le programme de réhabilitation et d'agrandissement du restaurant scolaire Ferdinand Buisson,
- d'approuver l'enveloppe prévisionnelle du projet à hauteur de 1 100 000 € TDC (Toutes Dépenses Confondues),
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à ce projet.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 45 - (C 018) - JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE - Mise en place d'une activité d'animation jeunesse sur les quartiers Jouhaux et Teisseire.</u> Intervention(s): M. CHAMUSSY, Mme VINCENT, M. le Maire.

Le Conseil municipal décide :

- la mise en place d'activités d'animation jeunes des quartiers Teisseire et Jouhaux à compter du 1er septembre 2008,
- la création de la régie d'avances et de recettes,
- de procéder au recrutement des personnels qui constitueront la future équipe d'animation, soit 1 responsable et 4 animateurs,

- la création d'une opération "Espace Jeunes",

- d'affecter les subventions prévues pour l'association à l'opération Animation Jeunesse et aux crédits de service,
- d'approuver les tarifs d'activités proposés dans le tableau présenté.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 46 - (C 021) - JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE - Opération "Ville, Vie, Vacances" : convention Ville/Etat pour l'année 2008.

Le Conseil municipal décide :

- de ratifier l'engagement de la ville de Grenoble dans le dispositif "Ville-Vie-Vacances" au titre de l'année 2008,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Préfet de l'Isère, au nom de la Cellule Départementale "Ville-Vie-Vacances", la convention ci-annexée qui prend effet à compter du 1/01/2008 et qui est relative à l'octroi par la Ville de subventions d'un montant de 89 850 euros pour la réalisation de projets s'inscrivant dans le cadre du dispositif "Ville, Vie, Vacances".

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 47 - (C 023) - JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE - Convention ville de Grenoble/Comité Dauphinois d'Action Sociale et Educative (CODASE) pour la mise en oeuvre par le CODASE des "jobs d'été 2008" et versement d'une subvention au CODASE.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association Comité Dauphinois d'Action Sociale et Educative (CODASE) la convention ci-annexée qui prend effet à compter du 1er juillet 2008 et qui est relative à l'octroi par la Ville d'une subvention de 36.000 euros pour la mise en oeuvre des "jobs d'été" 2008.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION Nº 48 - (C 036) - JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE - Recherche action sur la jeunesse : autorisation à signer une convention d'étude et de recherche. Intervention(s): Mme NECIB, Mme VINCENT

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'études et de recherche avec le CSTB et tout document se rapportant à ce dossier ;
- d'engager, pour régler cette prestation, les crédits nécessaires soit 30.000 euros.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 49 - (C 017) - JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE - Conventions pluriannuelles avec les associations du secteur socio-culturel - avenants financiers pour l'année 2008.</u> Intervention(s): M. BRON

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe un avenant financier précisant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2008.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 50 - (C 019) - JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE - Fête de l'Enfance du mercredi 19 au samedi 22 novembre 2008 : Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'Association Départementale des FRANCAS 38.</u>
Intervention(s): M. BRON, Mme DESLATTES.

Le Conseil municipal décide :

- de soutenir la Fête de l'Enfance organisée par l'Association Départementale des FRANCAS 38 du mercredi 19 au samedi 22 novembre 2008,
- d'attribuer une subvention de 9 500 euros,
- de mettre à disposition gratuitement le matériel nécessaire à la bonne organisation de la manifestation : mobilier, matériel technique, plantes vertes.
- d'adopter les dispositions de la convention de partenariat, ci-joint, entre la ville de Grenoble et l'Association Départementale des FRANCAS 38,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'Association Départementale des FRANCAS 38.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 51 - (C 020) - JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE - Base de plein air de Massacan - Mise à disposition de matériel de camping à l'association Poil de Carotte.</u>

Le Conseil municipal décide :

- d'adopter les dispositions de la convention de mise à disposition au profit de l'association Poil de Carotte du matériel de camping sur la base de plein air de Massacan ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 52 - (C 022) - JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE - Participation de la ville de Grenoble versée au FONJEP dans le cadre du financement des postes à contrat pour l'année 2008.</u>

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser au FONJEP pour l'année 2008, le financement des postes à contrat suivants :
- ° Association Départementale des Francas de l'Isère 48.493 € pour le poste de directeur Maison de l'Enfance Bachelard ;
 - ° MJC Anatole France 6.970 € pour le poste d'animateur ;
- ° Fédération Nationale Léo Lagrange pour l'association MPT Mistral : directeur : 63.721 € directeur-adjoint : 37.587 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 53 - (C 037) - JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE - Conventionnement entre la ville de Grenoble et la MJC Lucie Aubrac.</u>

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec effet au 1er juillet 2008 la convention d'objectifs avec l'association MJC Lucie Aubrac.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 54 - (C 025) - SPORT - Réhabilitation du gymnase Ampère - Approbation du programme, de l'enveloppe, du bilan financier et du planning prévisionnel.</u> Intervention(s): Mme DRULHON

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le programme de réhabilitation du gymnase Ampère et le planning prévisionnel ;
- d'approuver l'enveloppe et le bilan financier prévisionnels du projet à hauteur de 1.311.000 euros HT soit 1 568 000 euros TTC toutes dépenses confondues et de 934 500 euros de recettes attendues :
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions aussi élevées que possible auprès de l'Etat (ANRU), de la région Rhône-Alpes et du département de l'Isère ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à ce projet.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 55 - (C 026) - SPORT - Conventions pluriannuelles avec les associations : avenants financiers pour l'exercice 2008.</u>

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec les associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe, un avenant financier indiquant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2008.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 56 - (C 033) - SPORT - Manifestations sportives : conventions de partenariat entre la ville de Grenoble et les associations sportives suivantes : Comité des Fêtes Boulistes de Grenoble, Grenoble Saint Martin d'Hères Universités Club et ASPTT Grenoble.</u>

Le Conseil municipal décide :

- d'apporter son soutien aux associations Comité des Fêtes Boulistes de Grenoble, Saint Martin d'Hères Universités Club, ASPTT Grenoble, pour l'organisation de manifestations sportives : mise à disposition gratuite d'espaces du domaine public et d'installations sportives, prêt de matériel et de décoration florale, participation à la communication, octroi de subventions exceptionnelles : 10.700 € au Comité des Fêtes Boulistes de Grenoble, 6.000 € au GSMH GUC, 6.000 € à l'ASPTT Grenoble,
- d'approuver les dispositions des conventions ci-jointes avec les associations Comité des Fêtes Boulistes de Grenoble, GSMH GUC et ASPTT Grenoble,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Délibération: Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 57 - (E 001) - FINANCES - Budget principal</u>: budget supplémentaire 2008 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2007. Intervention(s): M. SAFAR, M. SABRI, M. BERTRAND, M. SIEBERT, M. CHAMUSSY, M. le Maire, M. MOTTE, M.DJELLAL.

Le Conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2007 du Budget Principal, soit 13.306.192,54 euros, à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement.
- de procéder au report des résultats de clôture de la section de fonctionnement de la Régie Grenoble Communication et du budget annexe Bouchayer-Viallet au 31 décembre 2007, soit 489.239,76 euros, en excédent de fonctionnement reporté.
- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le Budget Principal à : 3.928.896,43 euros en fonctionnement, 29.008.917,63 euros en investissement.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 ADES " Ecologie & Solidarité - groupe des EluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour le reste

<u>DELIBERATION N° 58 - (E 002) - FINANCES - Budget annexe Stationnement : budget supplémentaire 2008 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2007.</u>

Le Conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2007 du budget annexe Stationnement, soit 342.481,93 euros, à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement.

- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Stationnement à :

118.000,00 euros en fonctionnement,

1.230.200,87 euros en investissement.

Délibération : Adoptée

Contre: 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 ADES " Ecologie & Solidarité - groupe des EluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Ne prennent pas part au vote: 4 PC - Pour le reste

<u>DELIBERATION N° 59 - (E 007) - FINANCES - Budget annexe Parkings en régie : budget supplémentaire 2008 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2007.</u>

Le Conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2007 du budget annexe Parkings en régie, soit 17.800,64 euros, en réserves d'investissement.
- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Parkings en régie à :

0,00 euro en fonctionnement, 446.480,68 euros en investissement.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour le reste

<u>DELIBERATION N° 60 - (E 003) - FINANCES - Budget annexe Activités Economiques : budget supplémentaire 2008 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2007.</u>

Le Conseil municipal décide :

- de procéder au report du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2007 du budget annexe Activités Economiques, soit -348.899,06 euros, en déficit de fonctionnement reporté.
- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Activités Economiques à :

30.473,06 euros en fonctionnement,

371.619.06 euros en investissement.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour le reste

<u>DELIBERATION N° 61 - (E 004) - FINANCES - Budget annexe Locaux Culturels : budget supplémentaire 2008 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2007.</u>

Le Conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2007 du budget annexe Locaux Culturels, soit 26.271,56 euros, en réserves d'investissement.

- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Locaux Culturels à .

850,00 euros en fonctionnement,

-51.720,94 euros en investissement.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour le reste

<u>DELIBERATION N° 62 - (E 006) - FINANCES</u> - Budget annexe Self Clemenceau : budget supplémentaire 2008 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2007.

Le Conseil municipal décide :

- de procéder au report du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2007 du budget annexe Self Clemenceau, soit -11.324,15 euros, en déficit de fonctionnement reporté.
- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Self Clemenceau à :

11.324,15 euros en fonctionnement,

57.967,37 euros en investissement.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour le reste

<u>DELIBERATION N° 63 - (E 008) - FINANCES - Budget annexe Teisseire - Jeux Olympiques : budget supplémentaire 2008 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2007.</u>

Le Conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2007 du budget annexe Teisseire Jeux Olympiques, soit 77.405,31 euros, à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement.
- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Teisseire Jeux Olympiques à :

0.00 euro en fonctionnement,

850.970,96 euros en investissement.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour le reste

<u>DELIBERATION N° 64 - (E 009) - FINANCES - Budget annexe Flaubert - Capuche - Clos d'Or : budget supplémentaire 2008 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2007.</u>

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Flaubert - Capuche - Clos d'Or à :

0,00 euro en fonctionnement,

40.493.87 euros en investissement.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour le reste

<u>DELIBERATION N° 65 - (E 010) - FINANCES - Budget annexe Mistral - Eaux Claires : budget supplémentaire 2008 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2007.</u>

Le Conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2007 du budget annexe Mistral Eaux Claires, soit 27.459,37 euros à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement.
- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Mistral Eaux Claires à :

100,00 euros en fonctionnement, 343.868,33 euros en investissement.

Délibération : Adoptée

Contre: 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour le reste

<u>DELIBERATION N° 66 - (E 011) - FINANCES - Budget annexe Cuisine Centrale : budget supplémentaire 2008 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2007.</u>

Le Conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2007 du budget annexe Cuisine Centrale, soit 75.985,87 euros, en réserves d'investissement.
- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Cuisine Centrale à :

0,00 euro en fonctionnement, 0,00 euro en investissement.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour le reste

<u>DELIBERATION N° 67 - (E 032) - FINANCES - Budget annexe Abattoir : budget supplémentaire 2008 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2007.</u>

Le Conseil municipal décide :

- de procéder au report du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2007 du budget annexe Abattoir, soit -1.026.977,60 euros, en déficit de fonctionnement reporté.
- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Abattoir à : 1.026.977,60 euros en fonctionnement, 195.474,29 euros en investissement.

Délibération : Adoptée

Contre: 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Abstention: 6 ADES " Ecologie & Solidarité - groupe des EluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour le reste

<u>DELIBERATION N° 68 - (E 012) - FINANCES - Taxe</u> sur les spectacles du stade des Alpes. Partage du produit fiscal entre la ville de Grenoble et la communauté d'agglomération Grenoble Alpes métropole.

Délibération: RETIREE

<u>DELIBERATION N° 69 - (E 019) - FINANCES - Garantie d'emprunt pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Financement des investissements des années 2008, 2009 et 2010.</u> Intervention(s): M. KUNTZ, M. NOBLECOURT.

Le Conseil municipal décide :

- que la Ville accorde sa garantie pour le remboursement de l'emprunt sus-indiqué, que le CCAS se propose de contracter auprès du Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes, selon les conditions suivantes :
- . en phase de mobilisation : TAG ou Euribor +0,14 %
- . en phase d'amortissement : taux utilisé à définir selon la statégie la plus adaptée au moment de la consolidation et les taux en vigueur.

Cette garantie est accordée pour la somme de 5.500.000 euros, représentant 100~% de l'emprunt .

- qu'au cas où le CCAS, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville de Grenoble s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place sur simple demande de l'organisme prêteur, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant;
- que la Ville s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement des prêts, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur de la quotité garantie;
- d'autoriser Monsieur le Maire de la ville de Grenoble à signer avec le CCAS une convention précisant les termes de cette garantie et à intervenir au nom de la commune aux contrats d'emprunts qui seront passés entre l'établissement prêteur et cet organisme.

Délibération: Adoptée

Abstention:

9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 70 - (E 025) - FINANCES - Budget Principal</u> : affectation de subventions sur crédits existants

Intervention(s): Mme DELBOS-CORFIELD.

الاار	VIIOSION Dipt data, database, sp	
	ARC NUCLEART	8 000,00
	RIANE PRODUCTION	3 000,00
	TEA AVENUE TOLIT EN ART	2 750,00
,	ATELIER DE RECHERCHE ET DE CREATION DRAMATIQUE (STE MARIE)	14 000,00
,	ATELIER DE RECHERONE ET DE ONEATION DE MANAGEMENT	7 500,00
	BARBARINS FOURCHUS	3 000,00
	BIM BIM	10 000,00
	CAMERA AVENTURE	24 000,00
	CENTRE AUDIOVISUEL DE GRENOBLE	22 500,00
	CHAUFFERIE CIEL (REGIE) - REGIE 2 C	2 000,00
	COMPAGNIE LES AMIS DE FRANCK NOGENT	1 500,00
	DAUPHINOISE D'EGYPTOLOGIE CHAMPOLLION	2 000,00
	DOLCE CINEMA	2 500,00
	EL BARCO	2 000,00
	EPI D'OR ASS (OPHELIA THEATRE)	6 000,00
	ESPACE 600 (ASSOCIATION)	1 500,00
	ESPRIT DE CORE	2 500,00
	ETUDES ET CULTURES	1 500,00
	EX LIBRIS DAUPHINE ASS	
	FONDATION DU CHAMP FREUDIEN	2 000,00
	LA SAILLIE	2 000,00
	L'ATELIER	2 000,00
	E ODAND IETE	3 000,00
	LES BOULES AU PLAFOND - ZONES D'EXPRESSION LIBRES	4 000,00
	MADE IN THEATRE	2 000,00
		10 000,00
	MEMOIRES D'AFRIQUE PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT COMITE SAUVEGARDE VIEUX GRENO	BLE 1 000,00
	REGIE TELEPHERIQUE BASTILLE (EPIC)	,
	REGIE TELEPHENIQUE DAGTICEE (E. 10)	1 200,00
	STENDHAL ASSOCIATION	3 000,00
	UNDERGROUILLE AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	6 792,00
	AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTO COCIO COLLI	
	CALLIOPE	1 300,00
	CAP BERRIAT	19 761,00
	CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION)	67 672,00
	CLEF - CENTRE LOISIRS ENFANCE FAMILLES CLEF - CENTRE LOISIRS ENFANCE FAMILLES	36 000,00
	CODASE - COMITE DAUPHINOIS D'ACTION SOCIO EDUCATIVE	39 976,00
	DISPOSITIF ANIMATION JOUHAUX TEISSEIRE (ASSOCIATION 1901)	2 000,00
	- OLAIDEUCEC ECLAIDEURS DE EKANUE	207 724,00
	FEDERATION REGIONALE DES MJC EN RHONE-ALPES	12 000,00
	FRANCAS ISERE	19 463,00
	LE PLATEAU	16 274,00
	LOISIRS ET CULTURE MALHERBE	13 131,00
	MAISON DES HABITANTS	28 957,00
	ME BACHELARD	21 975,00
	ME CLOS D'OR	24 875,00
	ME PREMOL	85 421,00
	ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	

	8 248,00
ME VILLENEUVE	20 183,00
MJC ALLOBROGES	22 022,00
MJC ANATOLE FRANCE	20 653,00
MJC EAUX CLAIRES	65 335,00
MJC LUCIE AUBRAC	16 437,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MUTUALITE	8 981,00
	105 206,00
MJC PARMENTIER	63 538,00
MJC PREMOL	4 516,00
MJC VILLENEUVE	18 368,00
MPT SAINT LAURENT PIONNIERS DE FRANCE - ENJEU DES GROUPES DE GRENOBLE	2 500,00
PIONNIERS DE FRANCE - ENJEU DES GROOF ES DE GITETO DE PIONNIERS DE FRANCE - ENJEU DES GROOF ES DE GITETO DE LA POS (ARAPD)	5 516,00
RHONE ALPES PETITS DEBROUILLARDS (ARAPD)	4 500,00
SASFE	4 040,00
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	6 000,00
ASPTT ATHLETISME AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	600,00
COMITE DES FETES BOULISTES DE GRENOBLE	10 700,00
DISPOSITIF ANIMATION JOUHAUX TEISSEIRE (ASSOCIATION 1901)	1 200,00
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE VOL LIBRE (COUPE ICARE)	3 000,00
GRENOBLE SMH UNIVERS CLUB HAND/GSMHGUC HAND BAL	6 000,00
LE RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	1 320,00
MAISON DES HABITANTS	920,00
ME BACHELARD	1 725,00
ME BACHELAND MJC ALLOBROGES	150,00
MJC ANATOLE FRANCE	400,00
MJC EAUX CLAIRES	1 000,00
MJC VILLENEUVE	350,00
MINO AICECIACOAC	

COMMISSION Solidarité

AIDES DELEGATION DE L'ISERE ALCOOL ASSISTANCE LA CROIX D'OR AMICALE DU NID DE L'ISERE APAJH 38 - ASSOC. POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPES APEPLEAH-PROMOTION ENSEIGNEMENT POUR ENFANTS HOSPITALISES ARIST - ASS. RECHERCHE PR INSERTION SOCIALE DES TRISOMIQUES COMITE DE LIAISON DES ASSOCIATIONS BENEVOLES A L'HOPITAL COMITE DE L'ISERE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER DAUPHINOISE LARYNGECTOMISES ET MUTILES DE LA VOIX ESPOIR - COMITE ISEROIS DE LUTTE CONTRE LE CANCER GISME - INFORMATION ET SOINS ALCOOLOGIE ET TABACOLOGIE GROUPE DES APHASIQUES DE GRENOBLE ET DES ENVIRONS (GAGE) HANDI CAP EVASION 38 JALMALV (JUSQU'A LA MORT ACCOMPAGNER LA VIE) L'ETAPE MAISON FAMILIALE HOSPITALIERE LA ROSERAIE RECHERCHE & RENCONTRES/LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT - SUICIDE SCLEROSES EN PLAQUE RHONE-ALPES ASS	9 500,00 500,00 1 500,00 2 700,00 1 600,00 600,00 500,00 500,00 800,00 2 000,00 300,00 450,00 1 000,00 1 500,00 1 000,00
---	--

COMMISSION Développ économique, insertion

ATELIER DE RECHERCHE ET DE CREATION DRAMATIQUE (STE MARIE) CALLIOPE CENTRE D'INFORMATION SUR DROITS DES FEMMES & DES FAMILLES CREARC CULTURESFRANCE (EX-AFAA) ECOLE DE DANSE DES UNIVERSITES DE GRENOBLE - EDUG JASPIR PROD OBSERVATOIRE ZETETIQUE UNION GENERALE DES ETUDIANTS DE PALESTINE-SECTION FRANCE UNIVERSITE JOSEPH FOURIER ADAYG - DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DANS L'Y GRENOBLOIS ADFE - ASS. DAUPHINOISE DE FORMATION A L'EMPLOI ARTS DU RECIT EN ISERE C VELEC CLUB ENSIEG (CLUB VEHICULE ELECTRIQUE) CEA - CENG: COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE CEIBA CENTRE D'INFORMATION SUR DROITS DES FEMMES & DES FAMILLES GRENOBLE ECOLE DE MANAGEMENT ITINERAIRE INTERNATIONAL (ANTENNE RHONE-ALPES/GRENOBLE) OBJECTIF PREMIER EMPLOI - URIS RHONE-ALPES	2 000,00 3 000,00 1 000,00 5 000,00 1 000,00 1 300,00 7 000,00 1 600,00 1 000,00 1 000,00 1 000,00 1 000,00 1 000,00 23 000,00 1 000,00 1 000,00 25 00,00 2 500,00 3 900,00 1 525,00
OBJECTIF PREMIER EMPLOI - URIS RHONE-ALP LO	

Article :6745

(chapitre 67)

COMMISSION Dvpt cult., éducatif, sportif

AMIS DU MUSEUM DE GRENOBLE **ESPACE 600 (ASSOCIATION)** LA BIFURK

164,04 1 422,10 448,90

TOTAL ARTICLE

2 035,04

TOTAL BUDGET

1 401 420,04

Délibération : Adoptée

Vote séparé:

CEA - CENG : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE

Adopté - Contre : 6 ADES " Ecologie & Solidarité - groupe des EluEs Verts, Ades, Alternátifs" -

Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 71 - (E 031) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Modification de la composition du conseil d'administration d' ACTIS.</u>

Intervention(s): M. le Maire, M. CHAMUSSY.

Le Conseil municipal décide :

- de fixer à 23 le nombre de membres du conseil d'administration d'ACTIS ;
- de désigner 6 représentants membres titulaires élus de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration d'ACTIS :

Mme Monique VUAILLAT M. Olivier NOBLECOURT Mme Marie-Claire NEPI Mme Florence HANFF Mme Hélène VINCENT Mme Maryvonne BOILEAU

- de désigner 7 personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales. Deux des personnalités qualifiées doivent avoir la qualité d'élu d'une autre collectivité territoriale ou d'un établissement public de coopération intercommunale du ressort de compétence de l'office :
- M. Pierre MIGNOTTE
- M. Jean-François MARTIN
- M. Jean-Louis MILLET
- M. Olivier CAMAU
- M. Jérôme COULAUD
- M. Jean-Yves BALESTAS
- M. Christian COIGNE
- de désigner un membre représentant les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

M. Bernard ARCHER

Délibération : Adoptée

Vote séparé:

Désignation des représentants de la Ville

Adopté - Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle -

Société Civile)" - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 72 - (E 026) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - Nomination du représentant de la ville de Grenoble à l'assemblée générale des actionnaires de la Société des Eaux de Grenoble et confirmation de la nomination du liquidateur de ladite société.</u>

Intervention(s): M. SAFAR

Le Conseil municipal décide :

- de nommer à l'assemblée générale des actionnaires de la Société des Eaux de Grenoble :

1 titulaire : M. PILAUD 1 suppléant : M. DJELLAL - de confirmer Monsieur Alain PILAUD dans ses fonctions de liquidateur de la Société des Eaux de Grenoble.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile) + 6 "Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 73 - (E 029) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics autorisation de signer

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le choix des consultations publiques décrites ci-dessus,
- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer les marchés : 08A023 08A064 08A065 - $08 \mathbf{A} 066 - 08 \mathbf{A} 067 - 08 \mathbf{A} 069 - 08 \mathbf{A} 070 - 08 \mathbf{A} 071 - 08 \mathbf{A} 072 - 08 \mathbf{A} 286 - 08 \mathbf{A} 045 - 08 \mathbf{A} 056 - 08 \mathbf{A} 425 - 08 \mathbf{A} 056 -$ 08A426 - 08A433 - 08A263 - 08A264 - 08A265 - 08A266 - 08A267 - 08A068 - 08A269 - 08A270 - 08A267 - 08A269 - 008A271 - 08A272 - -08A273 - 08A274 - 08A275 - 08A277 - 08A278 - 08A279 - 08A245 - 08A246 -08A250 - 08A251 - 08A252 - 08A253.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION Nº 74 - (E 030) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - avenants Intervention(s): M. CHAMUSSY

Un amendement est présenté par Mme SALAT. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal décide :

- de poursuivre l'exécution des opérations mentionnées ci-dessus par la passation d'avenants aux marchés: 06A130, 07A579, 07A582, 07A584, 07A587, 07A589, 07A590, 07A004, 07A005, 05A514, 05A512, 05A513, 07A246, 07A247, 06A134.
- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer ces avenants.

Délibération : Adoptée

Vote séparé :

II - REHABILITATION DE L'ECOLE DE MUSIQUE BERLIOZ

AVENANT N° 1 AU MARCHE 07A589

Le lot 11 "électricité - courants faibles"

Abstention: 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile) - Pour: le

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION Nº 75 - (E 028) - ADMINISTRATION GENERALE - Convention Ville/CCAS. Prestations faites par la Direction des Systèmes d'Information et Téléphonie (DSIT). Année 2008

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de convention entre la Ville et le CCAS, ci-joint ;
- d'autoriser le Maire à signer la dite convention.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société

Civile)

Pour : le reste

DELIBERATION N° 76 - (E 021) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Renouvellement de la commission communale des impôts directs : établissement par le Conseil municipal d'une liste de contribuables au sein de laquelle le Directeur des services fiscaux choisira les membres de la commission.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs étant la même que celle du mandat des membres du conseil municipal, il est nécessaire aujourd'hui de renouveler la composition de cette instance.

Composition proposée:

Noms des commissaires titulaires ou suppléants				
BENITO Serge	FIAT Brigitte			
BENYAMINA Krimo	GARNIER Christine			
BERNARD COLOMBAT Pierre	GROSS Alain			
BLEUX Thierry	HUGONIN Agnès			
BOBIN Françoise	LAHCINE Ahmed			
BOREL Jean-Luc	LEVAS Christiane			
BOUCHAÏR Lamara	MARTIN de BOUDARD Hugues			
CAMOUS Jean-Marie	MATHONNET Sylvie			
CHAUDET Élisabeth	MAUVAIS Mathieu			
CIAMPOLINI Lorenzo	OUARDAS Tayeb			
COLLOVATI Jeannine	RIVOIRE Marie-Claire			
COMPARAT Vincent	ROBICHON Xavier			
COUDURIER Maurice	ROUGEMONT Jean-Michel			
DESCHAMPS Annie	ROUSSET Isabelle			
DEUIL André	SICCARDI Ingrid			
FANTON Jean-Claude	VEYSSIERE Jean			

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la liste ci-dessus avant transmission au Directeur des services fiscaux.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 77 - (E 020) - FINANCES - Location de garage - Remise partielle gracieuse de loyers.

Le Conseil municipal décide :

- d'accorder une remise partielle de dettes de 500 € à Monsieur Habib AMEUR en ce qui concerne la location du box n° 58 Nord au Village Olympique sis rue Aimé Pupin Grenoble n°13.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 78 - (E 017) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - </u> Renouvellement de mise à disposition de personnel municipal auprès de la Mission Locale pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes.

Le Conseil municipal décide :

- de ratifier, conformément au décret n° 85-1081 du 8 octobre 1985 modifié, le renouvellement de la mise à disposition gratuite d'un agent pour une période d'un an, à compter du 1er juillet 2008 auprès de l'association grenobloise pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes "Mission Locale" et l'exonération totale du remboursement des salaires et indemnités liés au grade détenu par l'agent mis à disposition (adjoint administratif de 1ère classe - indice brut 374)
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association "Mission Locale" la convention de mise à disposition.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 79 - (E 018) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Mise à disposition partielle d'agents territoriaux de la ville de Grenoble auprès de la ville de La Tronche. Exonération du remboursement de la rémunération.

Le Conseil municipal décide :

- de ratifier, conformément au décret n° 85-1081 du 8 octobre 1985 relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux :
- . la prorogation à compter du 1er juin 2008 pour une durée de trois ans à la mise à disposition partielle de sept agents territoriaux de la ville de Grenoble auprès de la ville de La Tronche dans les mêmes conditions :
- . l'exonération totale et permanente de la ville de La Tronche du remboursement de la rémunération de ces sept agents mis à disposition partielle ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui sera annexée à chaque arrêté de mise à disposition.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 80 - (E 023) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Journée de Solidarité: mise en application de la loi n° 2008-351 du 16 avril 2008. Intervention(s): M. le Maire, Mme MONERY

Le Conseil municipal décide :

- de maintenir le lundi de Pentecôte comme "jour non travaillé",

- que le temps de travail de service supplémentaire à accomplir à ce titre, fixé à sept heures de travail pour une activité à temps complet et au prorata pour une activité à heure partiel, sera effectué par tranche d'une heure minimum durant l'année civile concernée,
- que ce temps de travail supplémentaire pourra être effectué :
- . soit un jour ou une demi-journée de temps partiel,
- . soit une demi-journée normalement non travaillée dans le cadre du cycle de travail hebdomadaire individualisé,
- . soit par du temps de récupération au titre de l'attribution du congé d'aménagement du temps de travail des cadres de onze jours,
- . soit par du temps de récupération des heures supplémentaires,
- . soit en plus du temps journalier normalement effectué.

Délibération : Adoptée

Contre : 4 PC - Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 81 - (E 024) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX -Transformations et créations de postes.

Intervention(s): M. CHAMUSSY, Mme GIROD de L'AIN, Mme SALAT, M. SAFAR.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser les transformations et les créations de postes figurant dans l'annexe ci-jointe.

Délibération : Adoptée

Contre: 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile) - Abstention: 6 "Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 82 - (E 013) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus -Application des articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1du code général des collectivités territoriales

Le Conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci - après :

Participation à la journées des Maires à la Région Rhône-Alpes

- le 07 juin 2008 à Charbonnières - M. SAFAR

Commission Education de l'AMGVF sur le thème : l'éducation dans les Grandes Villes et agglomérations

- le 10 juin 2008 à Paris - M. BRON

Participation à la commémoration de l'Appel du 18 juin 1940.

- les 17 et 18 juin 2008 à Paris - M. SAFAR

Participation aux Etats Généraux de l'Europe

- le 21juin 2008 à Lyon - M. BETTO

Réunion de la commission Europe de l'AMGVF

- le 24 juin 2008 à Paris - M. BETTO

Assemblée Générale constitutive du centre international du tourisme

- le 24 juin 2008 à Paris - M. LACHCAR

Rencontres CNLS (Comité National de Liaison des Centres de Santé) à Paris

- le 25 juin 2008 à Paris - M. VOIR

Réunion de l'Association Nationale des Villes pour le développement de la Santé publique "Elus, Santé Publique et Territoires.

- le 26 juin 2008 à Paris - M. VOIR

Commission organisée par l'AMGVF (Association des Maires de Grandes Villes de France) afin d'élaborer une position commune sur les questions de politique culturelle dans les Grandes villes et agglomérations

- le 1er juillet 2008 à Paris - MME BARACETTI

Rencontres culturelles d'Avignon consacrée aux enjeux politiques locaux et nationaux de l'action culturelle.

- le 15 juillet 2008 à Avignon - MME BARACETTI

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile) + 6 "Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 83 - (G 003) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Commissions

Municipales: Modification d'appellation.

Intervention(s): M. KUNTZ, M. le Maire, Mme FIORASO

Le Conseil municipal décide :

- de modifier l'intitulé de la commission "Développement Economie, Insertion" qui prendra l'appellation de commission "Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales".

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile) + 6 "Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 84 - (G 004) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès de divers organismes : Maison du rapatrié.

Le Conseil municipal décide :

- de désigner M. LACHCAR représentant de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration de cette association.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile) + 6 "Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 85 - (G 005) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès de divers organismes : Carrefour Régional des Acteurs de l'action sociale et médico-sociale (CREAI RHONE ALPES).

Le Conseil municipal décide :

- de désigner M. NOBLECOURT représentant de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration de cette association.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile) + 6 "Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste

DELIBERATION Nº 86 - (G 002) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès de divers organismes : CENTRE DE FORMATION DES ELUS LOCAUX (CIFODEL).

Le Conseil municipal décide :

- de désigner Mme SALAT représentant de la ville de Grenoble au sein du comité directeur de cet organisme

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile) + 6 "Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 87 - (G 006) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès de divers organismes : Association des Centres de Loisirs de Grenoble (ACL) - Modifications.

Délibération : RETIREE

DELIBERATION N° 88 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008. Intervention(s): M. KUNTZ, M. SAFAR

Le groupe de l'Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile) quitte la salle.

<u>DELIBERATION N° 89 - (G 007) - VOEU - Vœu concernant le projet de loi de modernisation de l'économie</u>

Intervention(s): Mme FIORASO, M. le Maire, M. VOIR.

Un amendement est présenté par Mme FIORASO, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal le Conseil municipal réuni ce Lundi 7 Juillet 2008 demande au gouvernement de retirer les articles suivants de son projet de loi sur la modernisation de l'économie :

- L'article 27, chapitre VII alinéa 2 du projet de loi de modernisation de l'économie, portant de 300 mètres carrés à 1000 mètres carrés les seuils d'autorisation des grandes et moyennes surfaces.
- L'article 3 permettant l'exercice d'une activité complémentaire et en étant dispensé de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, de l'immatriculation au répertoire des métiers, du stage prévu du futur chef d'entreprise et de la non obligation de qualification.
- Par ailleurs, la hausse des seuils de 9 à 10 salariés pour la contribution des entreprises au Versement Transports, décidée dans la loi de modernisation de l'Economie, prive notre autorité organisatrice de transports, le SMTC, d'une recette évaluée à près d'un million d'euros.

Voeu: Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H35

۲	7

°	NATURE	FOURNISSEURS OU	иом нарво	NTANT
NOISIOGU +	EN MATIÈRE D'A	BENEFICIAIRES - DÉCISIONS EN MATIÈRE, D'ACTIONS EN JUSTICE :		
T - DECISION				
08 – 2408	Arrêté		La Ville de Grenoble est autorisee a ester en justice dans la requere n° 0800933 – 5 déposée devant le tribunal administratif de Grenoble	
	8007/90/60		par la Banque populaire des Alpes.	
08 – 2440	Arrêté	SCP LYON-CAEN FABIANI THIRIEZ	La Ville de Grenoble est autorisée à engager une action en jurieur per le dépôt de toute requête devant les juridictions administratives afin de le dépôt de toute requête devant les juridictions administratives afin de	
	11/06/2008		faire constater la nullité de la convention d'exploitation qui la lie avec la société d'économie mixte locale Gaz et Electricité de Grenoble, de	
			ses avenants n° 1 et 2 ainsi que le contrat d'apport conclu pour la création de la société d'économie mixte locale Gaz Electricité de	
			Grenoble.	
08 – 2483	Arrêté	Me BENICHOU	La Ville de Grenoble est autorisée à se constituer partie civile lors de l'audience correctionnelle à l'encontre de Monsieur Jérémie BORJ.	
	12/06/2008		etaliner of anot within the state of the	
08 – 2566	Arrêté		er en jusuce uans al administratif d	
	18/06/2008		par Monsieur Stéphane COUDRAU contre l'arrêté municipal	
			La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête	
08 – 2567	Arrêté		n° 0801547 – 3 déposée devant le tribunal administratif de Grenoble	
	18/06/2008		par Madame Nathalie DE GIGLIO contestant sa notation pour I annee 2006.	
08 - 2613	Arrêté	Me FIAT	La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre des	
80	20/06/2008		administratif de Grenoble visant à la suspension et à l'annulation de	
			l'arrête n'2008-02 pris par le directedi de 1211 E 185 de prompre d'il bien sis 129 avenue Léon Blum à Grenoble et 9010 rue de Bretagne	
			à Echirolles en date du 23 mai 2008 en application de l'arrêté du maire de Grenoble en date du 16 mai 2008.	
			de Otenione de la company de l	

3	

ression de ses Police tenir la e la loi ns des	de ses la ville réjudice et 1983) otection	nctions, classe dans la l'agent droits et ents.	, i	arkl Les Indemnité environ d'occupation : pour la 75 € HT	a loué à rd'hui le l m² soit lynôme » u 13 mai lyec effet fet au 30 e date.
En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 06 novembre 2007, dans l'excercice de ses fonctions, Monsieur Jean-Pierre GUYON, gardien de Police Municipale, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation du préjudice subi par l'agent (article 11 alinéa 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983) portant droits et obligations des fonctionnaires, à assurer la protection de ses agents.	En cas de suite donnée à la pianite deposo en factorie de ses dont a été victime le 10 octobre 2007, dans l'excercice de ses fonctions, Monsieur Didier GIVOVICH, gardien principal, la ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation du préjudice subi par l'agent (article 11 alinéa 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983) portant droits et obligations des fonctionnaires, à assurer la protection de ses agents.	En cas de suite donnee a la pianne depose en taison de la casta dont a été victime le 26 février 2008, dans l'excercice de ses fonctions, Monsieur Romuald GAUTIER, adjoint administratif 2 ^{ème} classe (Fonction: surveillant de stationnement), la Ville intervindra dans la procédure pour obtenir la réparation du préjudice subi par l'agent (article 11 alinéa 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983) portant droits et obligations des fonctionnaires, à assurer la protection de ses agents.	NS, BAUX:	La Ville de Grenoble consent à mettre à disposition de la SAKL Les éditions la pensée sauvage un local d'une surface de 174 m² environ portant le n°4 du centre CEMOI 21 rue Ampère à Grenoble pour la nériode du 18 juin au 31 juillet 2008.	Aux termes d'un bail en date du 29 mai 1996, la Ville a loué à Monsieur Bruno BURLAT au droit duquel se trouve aujourd'hui le preneur, un local à usage professionnel d'une superficie de 31 m² soit les lots n° 181 à 184 sis au 3 ^{ème} étage de l'immeuble « Le Polynôme » 25 avenue de Constantine à Grenoble. Par courrier en date du 13 mai 2008, le preneur a sollicité la résiliation amiable de son bail avec effet au 31 juin 2008. Le bail du 29 mai 1996 est résilié avec effet au 30 juin 2008, les loyers seront dus par le preneur à la ville à cette date.
		Me BOULLOUD	II - <u>DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX</u> :		
Arrêté 10/06/2008	Аπêté 11/06/2008	Arrêté 10/06/2008	EN MATIÈRE DE	Convention d'occupation	Avenant de résiliation de bail
08 – 2646	08 - 2647	08 – 2648	II - <u>DÉCISIONS</u>		

18 9 NI 8 9 NI 8 1 N 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Aux termes d'un bail en date du 14 aviil 2000, ia viile d'ont de la contract de l	Société Éclairage Service, un local portant sis 2, rue Léon Sestier a	Grenoble (GEAI) d'une surface de 186 m² au rez de chaussée et de	1145 m² en mezzanine. Ce bail prévoit dans son article 7-3 que le	143 III CII III Cara tenni de rembourser au bailleur l'impôt foncier. Dans un	pictical sola with the restriction of the locality	souci d'équité avec d'autres locataires de la ville occupain ucs locata	similaires, il est décidé de ramener la part de la taxe fonciere	June 11 2 m montont de 7 25 € le m²	remboursable a uli illolitaite de 1, 25 e 10 m.	
		Avenant de	résiliation de bail								

Service	Nature de l'événement	Nom des personnes invitées et de l'organisme		Montant des dépenses engagées	v
			Déplacement	Hébergement	repas
BIBLIOTHEQUES					0 00
		Cholodnicki	99,48		0,62
	India orientalis	D Experiment			96
	rencontre littéraire R. Fdermann	Misholo Morropo	171,47		84
	atelier philo	Michela Marzano	455,3	198,4	226,7
	hommage Benrath	Lissarague, Sintive, Gerard	908	62.1	44,3
	lethno et ciné	D. Piningre	20,00		47.3
	exposition photos Machiel Botman	M, Botman	71,077		155
	Exposition processor Sonnefor	Y. Bonnefoi			144
	rencontre interaire 1. Donnero	T Menissier Ph. Saltel			114
	atelier philo	Arièle Benzon	158,6	(6	80,9
	familier	Alleie bolizoli			101
	68 une histoire collective	Michele Zancarını		153	
	festival regards croisés				
				118,8	8,68
BMEI	rencontre P. Rambaud (cycle Stendnal)				
			1201.07	7 532,3	1056,8
			1		

ETAT RECAPITULATIF FRAIS DE SEJOUR 1ER SEMESTRE 2008

	_
TOTAL 2790,17	
Ē.	

ETAT RECAPITULATIF DES FRAIS DE SEJOUR ET DE DEPLACEMENT DES PERSONNES, INTERVENANTS EXTERIEURS, INVITES PAR LA VILLE 1er semestre 2008

			MOM	MONTANT DES DEPENSES ENGAGEES	ואבי בונטים	3
date	NATURE DE L'EVENEMENT	PERSONNES	Déplacement	Hébergement	Repas	Prestations
1	Transfer improcessionnistes	M. et Mme Durand-Ruel			12,00 €	
2007	24/11/2007/ Expo les illipressioninsces	Françoise Billarant			3 V OV E	
700	15/12/2007 Exposition Fred Sandback	J. Philippe Billarant			00,40	
		Elise Bureau			22.00 €	
2008	03/12/2008 Montage œuvre J. Wall	Franck Péquignat			35,75 €	
7008	07/01/2008 Expo les impressionnistes	Diego Kandil				
29/01/2008	Expo les impressionnistes	Claude COUDERC		154,20 €		
/2008	14/01/2008 Fyno les impressionnistes	Convoyeurs	<i>-</i>	716,80 €		
./ 2000		Candido				
1/2008	19/01/2008 Expo les impressionnistes	MME COUDERC MME MC CLURE M. LECONTE	in the		970,16 €	
		MME de JONCKEEKE MME HINDMARCH				
		M. HEITCHUE			() - - -	
3006/1	20/01/2008 Expo les impressionnistes	MME MORELON			1601,72 €	
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	-	MME LEES			at Newton	
		MME ROGERS		4		
		M. LEMONIDES			886,72 €	
1/200	23/01/2008 Expo les impressionnistes	MME MARLAUD				
		M. MARANDEL				
		M. MARANDEL				16 m.
		MME MC CLURE		3 337 50 £		1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -
1/200	24/01/2008 Expo les impressionnistes	MME EVANS		00/1007	1	
		MME LEES				

				MONT	MONTANT DES DEPENSES ENGAGEES	NSES ENGAGE	ES
SERVICE	date	NATURE DE L'EVENEMENT	PERSONNES	Déplacement	Hébergement	Repas	Prestations
1	00000	I muressionnistes	MME EFFMANN				
-†	26/01/2008		MME SATKOWSKI			260,00 €	
MUSEE	27/01/2008	27/01/2008 Expo les litiplessionnistes	Flise EFFMANN		310.50 €		t
MUSEE	29/01/2008	Expo les impressionnistes	Jane SATKOWSKI				
十		# + 1 = 1 = 1	Laurent Danchin			103,47 €	
MUSEE	31/01/2007	Debat sur Tart brut	Daniel Bougnoux			57,50 €	
MISEE	31/01/2008	31/01/2008 Réunion de travail	Guy Delahaye				
 	8006/60/70	04/02/2008 Réunion de travail	Laurent Salome Virgit applade			52,10 €	
MUSEE	04/04/2000		VII gii Laiigiade			37 50 £	
110	1 E /02/2008	1E/03/2008 Restauration œuvre "SPA"	Kevin Mc COY		95,10 €	S	
MUSEE	13/02/2005	04/02/2008 Réunion de travail	Thomas KOSEK			43.00 €	
MUSEE	04/03/2006	04/03/2008 (Carrier - visite expo Xxème	Jonas STORSVE				
MUSEE	07/03/2006	07/03/2000 Conférence de presse dessins	Presse locale				
MUSEE	07/03/2000		Roselyne HAIMS			316 20 E	
L	8000/20/30		Sopnie CACHOIN				
MUSEE	00/03/2000	Xxème et art africain	Valerie Doroive inter-			steaner .	
			Sarah Doraghi			Na constitution of the con	
			Ludovic D			127,35 €	
AH CHA	12/03/2008	Voyage de	Yvette SA				
	1	et alt allicall	Tehnicien France 2			\$ C. S. S. S.	
						J 01 62	
MUSEE	18/04/200	18/04/2008 Visite expo dessins XXème	Eva BENSARD Laurence GAILLARD			204/7/	
L ()	24,007,2008	oceande collection dessins anciens	Barbara BREJON		222,40 €	119,30	€
MUSEE	31/03/500		Yvette SAUTOUR			¥ 23,00 €	€
MUSEE	11/03/200	11/03/2008 Expo dessins Axeme	Vyette SALITOLIR			52.00	. 3
MUSEE	11/03/2008	38 Expo dessins XXème	Maurice ULRICH			02/20	
MUSEE	11/04/2008	08 Etude collection dessins anciens	Barbara BREJON Guillaume KAZEROUNI	174,00	E	71,10	£
	╅	To to om \$ >>	Journalis			333,00	£
MUSEE	27/03/2008	Vernissage dessills Avellie et dit	Chercheur			32,00	€ **
MUSEE	07/04/2008	08 Préparation Expo Marc PESSIN	Christine Carler				
MUSEE	+-	10/04/2008 Expo Patrick Faigenbaum	J. François Chevrier Patrick Faigenbaum			C0/171	
	┪						

				MON	MONTANT DES DEPENSES ENGAGÉES	NSES ENGAGE	ES
SERVICE	date	NATURE DE L'EVENEMENT	PERSONNES	Déplacement	Hébergement	Repas	Prestations
. —						32'62 €	
MISEE	14/04/2008	14/04/2008 Expo dessins XXème	- 1			7 00 7	
MUSEE	23/04/2008	ins anciens	Jérôme Delaplanche Guillaume KAZEROUNI	Glegand	124,20 €	/4,30 €	
MICE	24/04/2008		Jérôme Delaplanche			65,40 €	
11001	1.0/12		Emmanuel Coquery			146,10 €	
MUSEE	24/04/2008	24/04/2008 Projet Louvre Abou Dabi	Bruno Maquart			47 93 £	
MUSEE	23/04/2008	23/04/2008 Etude collection dessins anciens	Guillaume KAZEROUNI	327,00 €		2 66/11	
MUSEE	02/02/2008	02/05/2008 Exposition P. Faigenbaum	P. Faignebaum IF CHEVRIER	327,00 €			
MUSEE			Xavier Philippe GUIOCHON			9 00′99	
MUSEE	21/05/2008	Recolement œuvres du FNAC	Delphine EHRMANN				
MISFE	03/06/2008	03/06/2008 Exposition W. Laib	Claudine COLIN Julie MANTINEY			92,00 €	
			Etic PAGLIANO			56,45 €	(2)
MUSEE	03/06/2008	03/06/2008 Etude collection dessins anciens	Guillaume KAZEROUNI			Land	
MUSEE	 	09/06/2008 Etude collection dessins anciens	Etic PAGLIANO Guillaume KAZEROUNI	102,10 €	()	162,25 €	
	+	etudo collection dessins anciens	Etic PAGLIANO		249,40 €	90,40 €	
MUSEE		eruae collection account	Guillaume KAZEROOMI		€5,00 €	21,20 €	
MUSEE	П	10/06/2008 Etude collection dessins anciens	Caroline Dagner			€ 00.09	
MUSEE		10/06/2008 Exposition W. Laib	Björn SCHMIDT		300 10		
HIJOH IM	T	19/06/2008 Exposition P. Faigenbaum	P. Faignebaum		OT/20 C	Ä	
MOSEL							

SOUS-TOTAUX 930,10 € 4 313,30 € 6 891,70 €

TOTAL 12 135,10 €

DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES UNIVERSITE RECHERCHE

ETAT RECAPITULATIF DU 01/01/2008 AU 25/06/2008 /2008 DES FRAIS DE SEJOUR ET DES DEPLACEMENTS DES PERSONNES DE LA VILLE A L'ETRANGER ET DES INTERVENANTS EXTERIEURS, INVITES PAR LA VILLE AU TITRE DE L'ANNEE 2008

NATURE DE L'EVENEMENT	NOMS DES PERSONNES INVITEES ET DE L'ORGANISME	MONTANT DES DEPENSES ENGAGEES SUR 623.2 618.8	MONTANT DES DEPENSES ENGAGEES SUR 623.8
dougou: Accueil du 19/11 au 1/12/2007 de vugou pour une formation au service des	Messieurs Azouao ADAMBAZIEN, Moustapha NACANABO, horticulteurs à la Direction des Aménagements Paysagers de la Ville de Ouagadougou	1 507,20	
erts de la Ville de Orenoble on décentralisée avec Ouagadougou : Accueil du 19/11 au 25/11/2007 de on décentralisée avec Ouagadougou pour une formation à la SEMITAG de onnes de la Ville de Ouagadougou pour une formation à la SEMITAG de	Messieurs Rasmane KIEMA, Bedouma SORGHO, de la Direction des Services Techniques de la Ville de Ouagadougou	753,60	
Coopération décentralisée avec Ouagadougou : Accueil du 25/11 au 1/12/2007 d'une Mr Issa SAVADOGO, directeur des Aménagements Paysagers de la Ville de Ouagadougou Ouagadougou	Mr Issa SAVADOGO, directeur des Aménagements Paysagers de la Ville de Ouagadougou	376,80	
$\overline{}$	Messieurs HAYEK Hani-al, directeur de la Ville de Beit-Sahour et Farid VASSER, chef de projet		178,70
par la Ville de Grenoble Assises de la Coopération Décentralisée Franco-Palestinienne les 3 et 4 décembre	Madame Françoise GUYOT, membre de l'association SCAP 38		171,47
2007 à Paris	Monsieur Abdelhamed FEHRI, Ville de Sfax (Tunisie)		53,18
Forum International du Fourishie Soudanie qui s'est defoute un management 18/01/2008	Madame Lusine SMBATYAN, Ville de Sevan		710,17
Accueil d'une délégation de la Ville de Ouagadougou du 24 au 26/01/08 dans le cadre Monsieur Simon COMPAORE, Maire de Ouagadougou	Monsieur Simon COMPAORE, Maire de Ouagadougou	528,80	
de la coopération décentralisée entre Ouagadougou et Grenoble	Monsieur Adama ZERBO, directeur de Cabinet du Maire de Ouagadougou		
		317,40	C
2	Melle Sophie CHEVILLARD, élève à l'ESAG		
Deplacement a Essen (Attendence of ESAG) pour participer à une exposition	Melle Lucille LHEUREUX, élève à l'ESAG		
	Melle Lise MARILLARD, élève à l'ESAG	- 1	
	Melle Camille SOSSOUTROT, élève à l'ESAG		
	Melle Lola THEBAUT, élève à l'ESAG		1 921,32
Déplacement à Paris pour réunion Cités Unis France le 14/03/2008 pour groupe de	Monsieur Hassen BOUZEGHOUB, directeur du Plateau à Grenoble		174,27
Havail Augeno. Déalocament à Paris nour réunion Cités Unis France le 26/03/2008 pour groupe de	Monsieur Hassen BOUZEGHOUB, directeur du Plateau à Grenoble		
Upplacement at any point travail Algérie			191,57
Délégation grenobloise à Vilnius et Kaunas (Lituanie) du 16 au 18/06/2008 au	Monsieur Hassen BOUZEGHOUB, directeur du Plateau à Grenoble		722,08
30/02/08			

7 593,36	3 483,80	יחא	TOTAUX
1 645,59		Monsieur François SIMONNOT	
		Mademoiselle Tatiana PENHA	
		Mademoiselle Elisabeth PAPAZIAN	
		Mademoiselle Estelle OTTIMOFIORE	
		Mademoiselle Nouria MOHAMED	
		Monsieur Nisserine MERADJI	
		Monsieur Cheikh CAMARA	(Allemagne) du 07 au 14/07/2008
		Mademoiselle Chrystelle BEKKAL	Particination de ieunes de la MJC Prémol au Camp International de Jeunes à Essen
174,27			
		Madame Hind KHOURY, Déléguée Générale de la Palestine en France	Accueil de la Déléguée Générale de la Palestine en France les 9 et 10 juin 2008
706,08		Kaunas	
		Madame Renée AUZIMOUR, présidente du Comité de Jumelage Grenoble-	
706,08			
		Monsieur Jean DEBEAUPUIS, directeur du CHU de Grenoble	

Service	Nature de l'événement	Nom des personnes invitées et de l'organisme	dépo	Montant des dépenses engagées	es
			Déplacement	Hébergement Prestations	Prestations
	[0]	2 étudiants		140,80 €	
Vie Urbaine Con		Cualding		€31.20€	
		3 enseignants		202,100	
Ani	Animations de conferences	Sala		909'85	
de	de la Biennale	I VES LLLING		30100	
		Didier CHEISSOUX		90,100	

TOTAL 910,70 €

ETAT RECAPITULATIF DES DEPLACEMENTS DES PERSONNES INVITEES

DIRECTION ECONOMIE INSERTION

EVENEMENT	NOM	HOTEL	TAXI
FORUM 4I	O HERTEL	139,8	
I OTOWI 41	P GRUMBERG	139,8	
	C CLICQUOT DE ME	139,8	
	A BARBAUX	139,8	
	M CHEVALLIER	139,8	
	C KERLOVEOU	139,8	
DELEGATION SUEDOISE	M HELMFRID		
	A ALMGREN]
	JI AHLFRIDH		
	I HALLEN		
	G ERIKSSON		4
	P SORBOM		
	B EDHOLM		147,7
	D STENERGARD		4
	M OLSSON		
	C LINDSTROM		_
	T NILSSON		-
	M IRENAEUS	<u> </u>	4
	C VETTIER_	<u> </u>	1

TOTAL	838,8	147,7
TOTAL GENERAL	986,5	

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Les transformations de postes répondent aux besoins des services par rapport à l'évolution de leurs missions ou correspondent à la mise en adéquation du poste par rapport aux fonctions exercées.

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer	
Culture, Sport, Education Jeunesse	Sports	Sport / Montagne	Technicien	Rédacteur	
Culture, Sport, Education Jeunesse	Sports	Sport	Educateur des activités physiques et sportives	Adjoint technique	
Culture, Sport, Education Jeunesse	Sports	Sport	Agent de maîtrise (trois postes)	Adjoint technique (trois postes)	
Culture, Sport, Education Jeunesse	Affaires Culturelles	Conservatoire à Rayonnement Régional	Attaché (75,83 heures)	Rédacteur	
Culture, Sport, Education Jeunesse	Education Jeunesse	Vie Scolaire	Attaché (75,83 heures)		
Culture, Sport, Education Jeunesse	Education Jeunesse	Vie Scolaire	Rédacteur (75,83 heures)	Rédacteur	
Culture, Sport, Education Jeunesse	Education Jeunesse	Vie Scolaire	Adjoint technique de 2ème classe (75,83 heures)		
Culture, Sport, Education Jeunesse	Affaires Culturelles	Bibliothèques	Assistant qualifié de conservation de 2ème classe	Adjoint du patrimoine	
Culture, Sport, Education Jeunesse	Affaires Culturelles	Bibliothèques	Assistant qualifié de conservation de 2ème classe	Adjoint du patrimoine	
Culture, Sport, Education Jeunesse	Sports	Sport	Education des activités physiques et sportives	Adjoint technique	
Culture, Sport, Education Jeunesse	Sports	Sport	Contrôleur de travaux	Animateur	
Culture, Sport, Education Jeunesse	Sports	Sport / Administration Générale	Opérateur des activités physiques et sportives	Adjoint administratif	
Vie Urbaine	Exploitation	Exploitation	Attaché (75,83 heures)	Rédacteur	
Vie Urbaine	Exploitation	Fluides	Ingénieur (75,83 heures)		
Vie Urbaine	Aménagement Urbain	Conduite d'Opérations	Attaché (75,83 heures)	Rédacteur	
Vie Urbaine	Aménagement Urbain	Conduite d'Opérations	Rédacteur (75,83 heures)		
Vie Urbaine	Exploitation	Espaces Verts	Contrôleur de travaux	Adjoint technique	

CREATIONS DE POSTES

Ces créations correspondent à la remunicipalisation des postes d'AGIR Informatique n'impliquant aucune incidence financière.

Département	Direction	Service	Grade	Base en heures
Administration Générale et Relations Extérieures	Moyens d'Informations	Systèmes d'Informations	Technicien supérieur	151,67 heures
Administration Générale et Relations Extérieures	Moyens d'Informations	Systèmes d'Informations	Contrôleur de travaux	151,67 heures